

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COURMEMIN**

Délibération n° : 2022-06

Objet : Budget annexe ZA du Coudray – Compte de gestion 2021

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 14 avril 2022

Séance du : Vendredi 22 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-deux avril à vingt heures zéro minute, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Christian AUGÉ, Mr Maxime BELLANGER, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Cynthia CLÉMENT, Mme Edwige DUVAL, Mr Frédéric LECLERC, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mr Marcel CHARLES, Mr Rémy LECOMTE

ABSENTS : Mr Daniel PESSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil :

M. Maxime BELLANGER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 13
Pour : 10

Présents : 10
Abstention : 0

Votants : 10
Contre : 0

**2022-06 BUDGET ANNEXE ZA DU COUDRAY -
COMPTE DE GESTION 2021**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, sur l'exécution du budget de l'exercice 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Gilles CHANTIER

Le Maire
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le **12 MAI 2022**

publié ou notifié le **12 MAI 2022**

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

20300 - COURMEMIN ZAC DU COUDRAY

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	69 056,35	69 710,35	138 766,70
Titres de recettes émis (b)	38 159,85	38 803,35	76 963,20
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	38 159,85	38 803,35	76 963,20
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	69 056,35	69 710,35	138 766,70
Mandats émis (f)	40 002,90	38 803,35	78 806,25
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	40 002,90	38 803,35	78 806,25
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	1 843,05		1 843,05

Le Maire certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le **12 MAI 2022**

publié ou notifié le **12 MAI 2022**

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

20300 - COURMEMIN ZAC DU COUDRAY

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
COURMEMIN ZAC DU COUDRAY					
Investissement	-29 043,05		-1 843,05		-30 886,10
Fonctionnement					
Sous-Total	-29 043,05		-1 843,05		-30 886,10
TOTAL II	-29 043,05		-1 843,05		-30 886,10
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-29 043,05		-1 843,05		-30 886,10

Le Maire
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le **12 MAI 2022**

publié ou notifié le **12 MAI 2022**

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à
compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi
par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet
<http://www.telerecours.fr>

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COURMEMIN**

Délibération n° : 2022-07

Objet : Budget annexe ZA du Coudray - Compte administratif 2021

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 14 avril 2022

Séance du : Vendredi 22 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-deux avril à vingt heures zéro minute, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Christian AUGÉ, Mr Maxime BELLANGER, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Cynthia CLÉMENT, Mme Edwige DUVAL, Mr Frédéric LECLERC, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mr Marcel CHARLES, Mr Rémy LECOMTE

ABSENTS : Mr Daniel PESSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil :

M. Maxime BELLANGER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 9

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

**2022-07 BUDGET ANNEXE ZA DU COUDRAY-
COMPTE DE ADMINISTRATIF 2021**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif présenté. Il propose au conseil de désigner un Président de séance pour ces points de l'ordre du jour. Mme DUVAL Edwige est désigné à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Conformément à l'article L2012,31 du CGCT, M Edwige DUVAL présente le compte administratif 2021 du budget annexe ZA du Coudray.

On a enregistré en 2021,

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Solde
Dépenses	Recettes	
38 803,35	38803,35	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT		Solde
Dépenses	Recettes	
40 002,90	38 159,85	-1 843,05

Étant donné les reports de résultat des exercices précédents :

Résultat reporté fonctionnement 2020	0,00
Résultat reporté investissement 2020	-29 043,05

En conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2021 est de

Section de fonctionnement	0,00
Section d'investissement	-30 886,10

Mme Edwige DUVAL précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Romorantin-Lanthenay.

Mme Edwige DUVAL soumet au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2021, comme présenté ci-dessus,
ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Gilles CHANTIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le

12 MAI 2022

publié ou notifié le

12 MAI 2022

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application Informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COURMEMIN**

Délibération n° : 2022-08

Objet : Budget annexe ZA du Coudray – Affectation des résultats 2021

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 14 avril 2022

Séance du : Vendredi 22 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-deux avril à vingt heures zéro minute, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Christian AUGÉ, Mr Maxime BELLANGER, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Cynthia CLÉMENT, Mme Edwige DUVAL, Mr Frédéric LECLERC, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mr Marcel CHARLES, Mr Rémy LECOMTE

ABSENTS : Mr Daniel PESSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil :

M. Maxime BELLANGER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 13
Pour : 10

Présents : 10
Abstention : 0

Votants : 10
Contre : 0

**2022-08 BUDGET ANNEXE ZA DU COUDRAY -
AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2021 du budget annexe ZA du Coudray laisse apparaître en :

Section de fonctionnement

- Néant

Section d'investissement

- Résultat déficitaire : 30 886,10 €

Monsieur le Maire propose une affectation du résultat sur le budget primitif de 2022 ZA du Coudray comme suit :

- Au report en investissement, au compte 001 = -30 886,10 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE D'AFFECTER le résultat du budget ZA du Coudray de l'exercice 2021 comme suit :

- Fonctionnement néant
- Investissement compte 001 = -30 886,10 €

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Gilles CHANTIER

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le

12 MAI 2022

publié ou notifié le

12 MAI 2022

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application Informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

ETAT DES RESTES A REALISER au 31-12-2021

Articles R 2311-11 et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

MAIRIE DE COURMEMIN

Siège : 7, rue François 1^{er} 41230 COURMEMIN

BUDGET ZA DU COUDRAY

DEPENSES

Article Opération	Libellé	Justificatif	Date d'engagement	Nom du fournisseur	Engagé TTC	Réglé TTC	Restes à réaliser
NEANT							
						Total	,00

MAIRIE DE COURMEMIN

Siège : 7, rue François 1^{er} 41230 COURMEMIN

BUDGET ZA DU COUDRAY

RECETTES

Article Opération	Libellé	Justificatif	Date d'engagement	Nom du débiteur	Engagé TTC	Réglé TTC	Restes à réaliser
NEANT							
						Total	,00

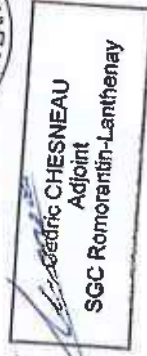
Certifié conforme le 31/12/2021



**Le Maire,
Gilles CHANTIER**

Le Comptable Public,

Pierre-Loup DEVOS 2 14/2/22



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le

12 MAI 2022

publié ou notifié le **12 MAI 2022**

Informé que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COURMEMIN**

Délibération n° : 2022-09

Objet : Budget annexe Lotissement du Coudray - Compte de gestion 2021

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 14 avril 2022

Séance du : Vendredi 22 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-deux avril à vingt heures zéro minute, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Christian AUGÉ, Mr Maxime BELLANGER, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Cynthia CLÉMENT, Mme Edwige DUVAL, Mr Frédéric LECLERC, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mr Marcel CHARLES, Mr Rémy LECOMTE

ABSENTS : Mr Daniel PESSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil :

M. Maxime BELLANGER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 13	Présents : 10	Votants : 10
Pour : 10	Abstention : 0	Contre : 0

**2022-09 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU COUDRAY -
COMPTE DE GESTION 2021**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, sur l'exécution du budget de l'exercice 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Gilles CHANTIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le

publié ou notifié le

12 MAI 2022

12 MAI 2022

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

20311 - LOT DU COUDRAY COURMEMIN

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	323 233,36	179 882,94	503 116,30
Titres de recettes émis (b)	172 506,94	174 872,72	347 379,66
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	172 506,94	174 872,72	347 379,66
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	323 233,36	179 882,94	503 116,30
Mandats émis (f)	179 282,70	174 872,72	354 155,42
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	179 282,70	174 872,72	354 155,42
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	6 775,76		6 775,76

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le **12 MAI 2022**

publié ou notifié le **12 MAI 2022**

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

20311 - LOT DU COUDRAY COURMEMIN

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT DU COUDRAY COURMEMIN					
Investissement	-138 950,55		-6 775,76		-145 726,31
Fonctionnement					
Sous-Total	-138 950,55		-6 775,76		-145 726,31
TOTAL II	-138 950,55		-6 775,76		-145 726,31
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-138 950,55		-6 775,76		-145 726,31

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le **12 MAI 2022**

publié ou notifié le

12 MAI 2022

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COURMEMIN**

Délibération n° : 2022-10

Objet : Budget annexe Lotissement du Coudray – Compte administratif 2021

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 14 avril 2022

Séance du : Vendredi 22 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-deux avril à vingt heures zéro minute, le CONSEIL MUNICIPAL, également convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Christian AUGÉ, Mr Maxime BELLANGER, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Cynthia CLÉMENT, Mme Edwige DUVAL, Mr Frédéric LECLERC, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mr Marcel CHARLES, Mr Rémy LECOMTE

ABSENTS : Mr Daniel PESSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil :

M. Maxime BELLANGER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 13
Pour : 9

Présents : 10
Abstention : 0

Votants : 9
Contre : 0

**2022-10 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU COUDRAY-
COMPTE DE ADMINISTRATIF 2021**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif présenté. Il propose au conseil de désigner un Président de séance pour ces points de l'ordre du jour. Madame Edwige DUVAL est désignée à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Conformément à l'article L2012,31 du CGCT, Madame DUVAL présente le compte administratif 2021 du budget annexe Lotissement du Coudray.

On a enregistré en 2021,

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Solde
Dépenses	Recettes	
174 872,72	174 872,72	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT		Solde
Dépenses	Recettes	
179 282,70	172506,94	-6 775,76

Étant donné les reports de résultat des exercices précédents :

Résultat reporté fonctionnement 2020	0,00
Résultat reporté investissement 2020	-138 950,55

En conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2021 est de

Section de fonctionnement	0,00
Section d'investissement	-145 726,31

Madame DUVAL précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Romorantin-Lanthenay.

Madame DUVAL soumet au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2021, comme présenté ci-dessus,
ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Gilles CHANTIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le **12 MAI 2022**

publié ou notifié le **12 MAI 2022**

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COURMEMIN**

Délibération n° : 2022-11

Objet : Budget annexe Lotissement du Coudray - Affectation des résultats 2021

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 14 avril 2022

Séance du : Vendredi 22 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-deux avril à vingt heures zéro minute, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Christian AUGÉ, Mr Maxime BELLANGER, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Cynthia CLÉMENT, Mme Edwige DUVAL, Mr Frédéric LECLERC, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mr Marcel CHARLES, Mr Rémy LECOMTE

ABSENTS : Mr Daniel PESSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil :

M. Maxime BELLANGER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 13
Pour : 10

Présents : 10
Abstention : 0

Votants : 10
Contre : 0

**2022-11 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU COUDRAY -
AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2021 du budget annexe Lotissement du Coudray laisse apparaître en :

Section de fonctionnement

- Néant

Section d'investissement

- Résultat déficitaire : 145 726,31 €

Monsieur le Maire propose une affectation du résultat sur le budget primitif de 2022 du Lotissement du Coudray comme suit :

- Au report en investissement, au compte 001 = -145 726,31 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE D'AFFECTER le résultat du budget Lotissement du Coudray de l'exercice 2021 comme suit :

- Fonctionnement néant
- Investissement compte 001 = -145 726,31 €

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Gilles CHANTIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le

12 MAI 2022

publié ou notifié le

12 MAI 2022

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

ETAT DES RESTES A REALISER au 31-12-2021

Articles R 2311-11 et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

MAIRIE DE COURMEMIN

Siège : 7, rue François 1^{er} 41230 COURMEMIN

BUDGET LOTISSEMENT DU COUDRAY

DEPENSES

Article Opération	Libellé	Justificatif	Date d'engagement	Nom du fournisseur	Engagé TTC	Réglé TTC	Restes à réaliser	
							Total	,00

NEANT

MAIRIE DE COURMEMIN

Siège : 7, rue François 1^{er} 41230 COURMEMIN

BUDGET LOTISSEMENT DU COUDRAY

RECETTES

Article Opération	Libellé	Justificatif	Date d'engagement	Nom du débiteur	Engagé TTC	Réglé TTC	Restes à réaliser	
							Total	,00

Certifié conforme le 31/12/2021

Le Maire,
Gilles CHANTIER



Le Comptable Public,
Pierre-Loup DEVOS



Cedric CHESNEAU
Adjoint
SGC Romorantin-Lanthenay

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le **12 MAI 2022**

publié ou notifié le **12 MAI 2022**

Informé que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COURMEMIN**

Délibération n° : 2022-12

Objet : Budget annexe Lotissement du Coudray 1ère tranche – Compte de gestion 2021

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 14 avril 2022

Séance du : Vendredi 22 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-deux avril à vingt heures zéro minute, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Christian AUGÉ, Mr Maxime BELLANGER, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Cynthia CLÉMENT, Mme Edwige DUVAL, Mr Frédéric LECLERC, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mr Marcel CHARLES, Mr Rémy LECOMTE

ABSENTS : Mr Daniel PESSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil :

M. Maxime BELLANGER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 13
Pour : 10

Présents : 10
Abstention : 0

Votants : 10
Contre : 0

**2022-12 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU COUDRAY 1ère TRANCHE -
COMPTE DE GESTION 2021**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

• Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

• Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

• Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, sur l'exécution du budget de l'exercice 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Gilles CHANTIER



Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le **12 MAI 2022**

publié ou notifié le **12 MAI 2022**

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par Internet <http://www.telerecours.fr>

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	79 792,26	81 892,26	161 684,52
Titres de recettes émis (b)	42 422,12	43 002,16	85 424,28
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	42 422,12	43 002,16	85 424,28
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	79 792,26	81 892,26	161 684,52
Mandats émis (f)	44 083,37	43 002,16	87 085,53
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	44 083,37	43 002,16	87 085,53
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	1 661,25		1 661,25

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le **12 MAI 2022** publié ou notifié le **12 MAI 2022**

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>



20310 - LOT DU COUDRAY 1er T COURMEMIN

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

0411049
S.G.C. ROMORANTIN-LANTHENAY

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT DU COUDRAY 1er T COURMEMIN					
Investissement	-34 193,91		-1 661,25		-35 855,16
Fonctionnement					
Sous-Total	-34 193,91		-1 661,25		-35 855,16
TOTAL II	-34 193,91		-1 661,25		-35 855,16
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-34 193,91		-1 661,25		-35 855,16

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le **12 MAI 2022**

publié ou notifié le **12 MAI 2022**

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COURMEMIN**

Délibération n° : 2022-13

Objet : Budget annexe Lotissement du Coudray 1ère tranche – Compte administratif 2021

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 14 avril 2022

Séance du : Vendredi 22 avril 2022

L’an deux mil vingt-deux le vingt-deux avril à vingt heures zéro minute, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Christian AUGÉ, Mr Maxime BELLANGER, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Cynthia CLÉMENT, Mme Edwige DUVAL, Mr Frédéric LECLERC, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mr Marcel CHARLES, Mr Rémy LÉCOMTE

ABSENTS : Mr Daniel PESSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil :

M. Maxime BELLANGER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 13
Pour : 9

Présents : 10
Abstention : 0

Votants : 9
Contre : 0

**2022-13 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU COUDRAY 1ère TRANCHE-
COMPTE DE ADMINISTRATIF 2021**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif présenté. Il propose au conseil de désigner un Président de séance pour ces points de l'ordre du jour. Madame Edwige DUVAL est désignée à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Conformément à l'article L2012,31 du CGCT, Madame DUVAL présente le compte administratif 2021 du budget annexe Lotissement du Coudray 1ère tranche.

On a enregistré en 2021,

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Solde
Dépenses	Recettes	
43 002,16	43 002,16	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT		Solde
Dépenses	Recettes	
44 083,37	42 422,12	-1 661,25

Étant donné les reports de résultat des exercices précédents :

Résultat reporté fonctionnement 2020	0,00
Résultat reporté investissement 2020	-34 193,91

En conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2021 est de

Section de fonctionnement	0,00
Section d'investissement	-35 855,16

Madame DUVAL précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Romorantin-Lanthenay.

Madame DUVAL soumet au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2021, comme présenté ci-dessus,
ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Gilles CHANTIER

The image shows a blue ink signature of Gilles Chantier over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE COURMEIL' and a central emblem featuring a tower and a sun.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le **12 MAI 2022**

publié ou notifié le **12 MAI 2022**

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COURMEMIN****Délibération n° : 2022-14****Objet :** Budget annexe Lotissement du Coudray 1ère tranche 1ère tranche - Affectation des résultats 2020**Nombre de conseillers en exercice : 13**

Date de convocation : 14 avril 2022

Séance du : Vendredi 22 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-deux avril à vingt heures zéro minute, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Christian AUGÉ, Mr Maxime BELLANGER, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Cynthia CLÉMENT, Mme Edwige DUVAL, Mr Frédéric LECLERC, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mr Marcel CHARLES, Mr Rémy LECOMTE

ABSENTS : Mr Daniel PESSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil :

M. Maxime BELLANGER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 13
Pour : 10

Présents : 10
Abstention : 0

Votants : 10
Contre : 0

**2022-14 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU COUDRAY 1ère TRANCHE -
AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2021 du budget annexe Lotissement du Coudray 1ère tranche laisse apparaître en :

Section de fonctionnement

- Néant

Section d'investissement

- Résultat déficitaire : 35 855,16 €

Monsieur le Maire propose une affectation du résultat sur le budget primitif de 2022 du Lotissement du Coudray 1ère tranche comme suit :

- Au report en investissement, au compte 001 = -35 855,16 €

Monsieur le Maire soumet au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE D'AFFECTER le résultat du budget Lotissement du Coudray 1ère tranche de l'exercice 2021 comme suit :

- Fonctionnement néant
- Investissement compte 001 = -35 855,16 €

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Gilles CHANTIER



Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le

12 MAI 2022

publié ou notifié le

12 MAI 2022

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

ETAT DES RESTES A REALISER au 31-12-2021

Articles R 2311-11 et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mairie de COURMEMIN

Siège : 7, rue François 1^{er} 41230 COURMEMIN

BUDGET LOTISSEMENT DU COUDRAY 1^{ère} TRANCHE

DEPENSES

Article Opération	Libellé	Justificatif	Date d'engagement	Nom du fournisseur	Engagé TTC	Réglé TTC	Restes à réaliser
NEANT							
Total							,00

Mairie de COURMEMIN

Siège : 7, rue François 1^{er} 41230 COURMEMIN

BUDGET LOTISSEMENT DU COUDRAY 1^{ère} TRANCHE

RECETTES

Article Opération	Libellé	Justificatif	Date d'engagement	Nom du débiteur	Engagé TTC	Réglé TTC	Restes à réaliser
NEANT							
Total							,00

Certifié conforme le 31/12/2021

Le Maire,
Gilles CHANTIER



Le Comptable Public,

Pierre-Loup DEVOS



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le **12 MAI 2022**

publié ou notifié le **12 MAI 2022**

Informé que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COURMEMIN****Délibération n° : 2022-15****Objet** : Budget annexe Garage mécanique - Compte de gestion 2021

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 14 avril 2022

Séance du : Vendredi 22 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-deux avril à vingt heures zéro minute, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Christian AUGÉ, Mr Maxime BELLANGER, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Cynthia CLÉMENT, Mme Edwige DUVAL, Mr Frédéric LECLERC, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mr Marcel CHARLES, Mr Rémy LECOMTE

ABSENTS : Mr Daniel PESSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil :

M. Maxime BELLANGER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 13
Pour : 10

Présents : 10
Abstention : 0

Votants : 10
Contre : 0

**2022-15 BUDGET ANNEXE GARAGE MECANIQUE -
COMPTE DE GESTION 2021**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, sur l'exécution du budget de l'exercice 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Gilles CHANTIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le **12 MAI 2022**

publié ou notifié le **12 MAI 2022**

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

30000 - LOCAL GARAGE MECANIQUE/COURMEMIN

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		114 999,70	114 999,70
Titres de recettes émis (b)		14 178,48	14 178,48
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		14 178,48	14 178,48
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		114 999,70	114 999,70
Mandats émis (f)		83 670,10	83 670,10
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		83 670,10	83 670,10
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		69 491,62	69 491,62

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le **12 MAI 2022**

publié ou notifié le **12 MAI 2022**

Informé que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

30000 - LOCAL GARAGE MECANIQUE/COURMEMMIN

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOCAL GARAGE MECANIQUE/COURMEM					
Investissement					
Fonctionnement	100 789,70		-69 491,62		31 298,08
Sous-Total	100 789,70		-69 491,62		31 298,08
TOTAL II	100 789,70		-69 491,62		31 298,08
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	100 789,70		-69 491,62		31 298,08

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le **12 MAI 2022**

publié ou notifié le **12 MAI 2022**

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par Internet <http://www.telerecours.fr>

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COURMEMIN**

Délibération n° : 2022-16

Objet : Budget annexe Garage mécanique - Compte administratif 2021

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 14 avril 2022

Séance du : Vendredi 22 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-deux avril à vingt heures zéro minute, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Christian AUGÉ, Mr Maxime BELLANGER, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Cynthia CLÉMENT, Mme Edwige DUVAL, Mr Frédéric LECLERC, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mr Marcel CHARLES, Mr Rémy LECOMTE

ABSENTS : Mr Daniel PESSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil :

M. Maxime BELLANGER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 13
Pour : 9

Présents : 10
Abstention : 0

Votants : 9
Contre : 0

**2022-16 BUDGET ANNEXE GARAGE MECANIQUE -
COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif présenté. Il propose au conseil de désigner un Président de séance pour ces points de l'ordre du jour. Madame Edwige DUVAL est désignée à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Conformément à l'article L2012,31 du CGCT, Madame DUVAL présente le compte administratif 2021 du budget annexe Garage Mécanique.

On a enregistré en 2021,

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Solde
Dépenses	Recettes	
83 670,10	14 178,48	-69 491,62

SECTION D'INVESTISSEMENT		Solde
Dépenses	Recettes	
0,00	0,00	0,00

Étant donné les reports de résultat des exercices précédents :

Résultat reporté fonctionnement 2020	100 789,70
--------------------------------------	------------

En conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2021 est de

Section de fonctionnement	31 298,08
---------------------------	-----------

Madame DUVAL précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Romorantin-Lanthenay.

Madame DUVAL soumet au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2021, comme présenté ci-dessus,
ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Gilles CHANTIER



Le Maire
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le

12 MAI 2022

publié ou notifié le

12 MAI 2022

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COURMEMIN**

Délibération n° : 2022-17

Objet : Budget annexe Garage mécanique – Affectation des résultats 2021

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 14 avril 2022

Séance du : Vendredi 22 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-deux avril à vingt heures zéro minute, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Christian AUGÉ, Mr Maxime BELLANGER, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Cynthia CLÉMENT, Mme Edwige DUVAL, Mr Frédéric LECLERC, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mr Marcel CHARLES, Mr Rémy LECOMTE

ABSENTS : Mr Daniel PESSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil :

M. Maxime BELLANGER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 13
Pour : 10

Présents : 10
Abstention : 0

Votants : 10
Contre : 0

**2022-17 BUDGET ANNEXE GARAGE MECANIQUE -
AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2021 du budget annexe du garage mécanique laisse apparaître en :

Section de fonctionnement

- Résultat excédentaire : 31 298,08 €

Section d'investissement

- Néant

Monsieur le Maire propose une affectation du résultat sur le budget primitif de 2022 du Garage Mécanique comme suit :

- Au report en fonctionnement, au compte 002 = 31 298,08 €

Monsieur le Maire soumet au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE D'AFFECTER le résultat du budget garage de l'exercice 2021 comme suit :

- Fonctionnement compte 002 = 31 298,08 €
- Investissement néant

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Gilles CHANTIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le **12 MAI 2022**

publié ou notifié le **12 MAI 2022**

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par Internet <http://www.telerecours.fr>

ETAT DES RESTES A REALISER au 31-12-2021

Articles R 2311-11 et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

MAIRIE DE COURMEMINSiège : 7, rue François 1^{er} 41230 COURMEMIN**BUDGET GARAGE MECANIQUE****DEPENSES**

Article Opération	Libellé	Justificatif	Date d'engagement	Nom du fournisseur	Engagé TTC	Réglé TTC	Restes à réaliser
							,00
							,00
						Total	,00

NEANT**MAIRIE DE COURMEMIN**Siège : 7, rue François 1^{er} 41230 COURMEMIN**BUDGET GARAGE MECANIQUE****RECETTES**

Article Opération	Libellé	Justificatif	Date d'engagement	Nom du débiteur	Engagé TTC	Réglé TTC	Restes à réaliser
							,00
							,00
						Total	,00

Certifié conforme le **31/12/2021**

Le Maire,

Gilles CHANTIER

Le Comptable Public,

Pierre-Loup DEVOS



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le **12 MAI 2022**

publié ou notifié le **12 MAI 2022**

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

Cédric CHESNEAU
Adjoint
SGC Romorantin-Lanthenay

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COURMEMIN**

Délibération n° : 2022-18

Objet : Budget annexe Commerce multiservices – Compte de gestion 2021

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 14 avril 2022

Séance du : Vendredi 22 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-deux avril à vingt heures zéro minute, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Christian AUGÉ, Mr Maxime BELLANGER, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Cynthia CLÉMENT, Mme Edwige DUVAL, Mr Frédéric LECLERC, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mr Marcel CHARLES, Mr Rémy LECOMTE

ABSENTS : Mr Daniel PESSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil :

M. Maxime BELLANGER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 13
Pour : 10

Présents : 10
Abstention : 0

Votants : 10
Contre : 0

**2022-18 BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES -
COMPTE DE GESTION 2021**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, sur l'exécution du budget de l'exercice 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Gilles CHANTIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le **12 MAI 2022**

publié ou notifié le **12 MAI 2022**

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

30010 - COMMERCE MULTISERVI COURMEMIN
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		9 302,21	9 302,21
Titres de recettes émis (b)	400,00		967,13
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	400,00	567,13	967,13
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		9 302,21	9 302,21
Mandats émis (f)		2 629,48	2 629,48
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		2 629,48	2 629,48
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	400,00		
(h - d) Déficit		2 062,35	1 662,35

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le **12 MAI 2022** publié ou notifié le **12 MAI 2022**

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

30010 - COMMERCE MULTISERVI COURMEMIN

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
COMMERCE MULTISERVI COURMEMIN					
Investissement			400,00		400,00
Fonctionnement	-1 792,21		-2 062,35		-3 854,56
Sous-Total	-1 792,21		-1 662,35		-3 454,56
TOTAL II	-1 792,21		-1 662,35		-3 454,56
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-1 792,21		-1 662,35		-3 454,56

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le **12 MAI 2022**

publié ou notifié le **12 MAI 2022**

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COURMEMIN**

Délibération n° : 2022-19

Objet : Budget annexe Commerce multiservices – Compte administratif 2021

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 14 avril 2022

Séance du : Vendredi 22 avril 2022

L’an deux mil vingt-deux le vingt-deux avril à vingt heures zéro minute, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Christian AUGÉ, Mr Maxime BELLANGER, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Cynthia CLÉMENT, Mme Edwige DUVAL, Mr Frédéric LECLERC, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mr Marcel CHARLES, Mr Remy LECOMTE

ABSENTS : Mr Daniel PESSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil :

M. Maxime BELLANGER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 13	Présents : 10	Votants : 9
Pour : 9	Abstention : 0	Contre : 0

**2022-19 BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES-
COMPTE DE ADMINISTRATIF 2021**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif présenté. Il propose au conseil de désigner un Président de séance pour ces points de l'ordre du jour. Madame Edwige DUVAL est désignée à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Conformément à l'article L2012,31 du CGCT, Madame DUVAL présente le compte administratif 2021 du budget annexe Commerce multiservices.

On a enregistré en 2021,

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Solde
Dépenses	Recettes	
2 629,48	567,13	-2 062,35

SECTION D'INVESTISSEMENT		Solde
Dépenses	Recettes	
0,00	400,00	400,00

Étant donné les reports de résultat des exercices précédents :

Résultat reporté fonctionnement 2020	-1792,21
Résultat reporté investissement 2020	0,00

En conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2021 est de

Section de fonctionnement	-3 854,56
Section d'investissement	400,00

Madame DUVAL précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Romorantin-Lanthenay.

Madame DUVAL soumet au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2021, comme présenté ci-dessus,
ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Gilles CHANTIER



Le Maire
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le

12 MAI 2022

publié ou notifié le

12 MAI 2022

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COURMEMIN**

Délibération n° : 2022-20

Objet : Budget annexe Commerce multiservices – Affectation des résultats 2021

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 14 avril 2022

Séance du : Vendredi 22 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-deux avril à vingt heures zéro minute, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Christian AUGÉ, Mr Maxime BELLANGER, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Cynthia CLÉMENT, Mme Edwige DUVAL, Mr Frédéric LECLERC, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mr Marcel CHARLES, Mr Rémy LECOMTE

ABSENTS : Mr Daniel PESSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil :

M. Maxime BELLANGER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 13	Présents : 10	Votants : 10
Pour : 10	Abstention : 0	Contre : 0

**2022-20 BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES -
AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2021 du budget annexe Commerce Multiservices laisse apparaître en :

Section de fonctionnement

- Résultat déficitaire : 3 854,56 €

Section d'investissement

- Résultat excédentaire : 400,00 €

Monsieur le Maire propose une affectation du résultat sur le budget primitif de 2022 du Commerce multiservices comme suit :

- Au report en fonctionnement, au compte 002 = - 3 854,56 €
- Au report en investissement, au compte 001 = 400,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE D'AFFECTER le résultat du budget Commerce multiservices de l'exercice 2021 comme suit :

- Fonctionnement compte 002 = - 3 854,56 €
- Investissement compte 001 = 400,00 €

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Gilles CHANTIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le

12 MAI 2022

publié ou notifié le

12 MAI 2022

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

ETAT DES RESTES A REALISER au 31-12-2021

Articles R 2311-11 et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

MAIRIE DE COURMEMIN

Siège : 7, rue François 1^{er} 41230 COURMEMIN

COMMERCES MULTISERVICES

DEPENSES

Article Opération	Libellé	Justificatif	Date d'engagement	Nom du fournisseur	Engagé HT	Réglé HT	Restes à réaliser
NEANT							
					Total		,00

MAIRIE DE COURMEMIN

Siège : 7, rue François 1^{er} 41230 COURMEMIN

COMMERCES MULTISERVICES

RECETTES

Article Opération	Libellé	Justificatif	Date d'engagement	Nom du débiteur	Engagé HT	Réglé HT	Restes à réaliser
NEANT							
					Total		,00

Certifié conforme le 31/12/2021

Le Maire,

Gilles CHANTIER



Le Comptable Public,

Pierre-Loup DEVOS

Le 14/2/2022



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le **12 MAI 2022**

publié ou notifié le **12 MAI 2022**

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>



**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COURMEMIN**

Délibération n° : 2022-21

Objet : Budget annexe SPANC – Compte de gestion 2021

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 14 avril 2022

Séance du : Vendredi 22 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-deux avril à vingt heures zéro minute, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Christian AUGÉ, Mr Maxime BELLANGER, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Cynthia CLÉMENT, Mme Edwige DUVAL, Mr Frédéric LECLERC, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mr Marcel CHARLES, Mr Rémy LECOMTE

ABSENTS : Mr Daniel PESSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil :

M. Maxime BELLANGER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 13
Pour : 10

Présents : 10
Abstention : 0

Votants : 10
Contre : 0

**2022-21 BUDGET ANNEXE SPANC -
COMPTE DE GESTION 2021**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

· Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

· Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

· Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, sur l'exécution du budget de l'exercice 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Gilles CHANTIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le **12 MAI 2022**

publié ou notifié le **12 MAI 2022**

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

20210 - SPANC COURMEMIN

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		2 322,00	2 322,00
Titres de recettes émis (b)		223,20	223,20
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		223,20	223,20
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		2 322,00	2 322,00
Mandats émis (f)			
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		223,20	223,20
(h - d) Déficit			

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le **12 MAI 2022** publié ou notifié le **12 MAI 2022**

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

20210 - SPANC COURMEMIN

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SPANC COURMEMIN					
Investissement					
Fonctionnement	122,00		223,20		345,20
Sous-Total	122,00		223,20		345,20
TOTAL III	122,00		223,20		345,20
TOTAL I + II + III	122,00		223,20		345,20

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le **12 MAI 2022**

publié ou notifié le **12 MAI 2022**

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COURMEMIN**

Délibération n° : 2022-22

Objet : Budget annexe SPANC – Compte administratif 2021

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 14 avril 2022

Séance du : Vendredi 22 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-deux avril à vingt heures zéro minute, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Christian AUGÉ, Mr Maxime BELLANGER, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Cynthia CLÉMENT, Mme Edwige DUVAL, Mr Frédéric LECLERC, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mr Marcel CHARLES, Mr Rémy LECOMTE

ABSENTS : Mr Daniel PESSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil :

M. Maxime BELLANGER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 13
Pour : 9

Présents : 10
Abstention : 0

Votants : 9
Contre : 0

**2022-22 BUDGET ANNEXE SPANC-
COMPTE DE ADMINISTRATIF 2021**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif présenté. Il propose au conseil de désigner un Président de séance pour ces points de l'ordre du jour. Madame Edwige DUVAL est désignée à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Conformément à l'article L2012,31 du CGCT, Madame DUVAL présente le compte administratif 2021 du budget annexe SPANC.

On a enregistré en 2021,

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Solde
Dépenses	Recettes	
0,00	223,20	223,20
SECTION D'INVESTISSEMENT		Solde
Dépenses	Recettes	
0,00	0,00	0,00

Étant donné les reports de résultat des exercices précédents :

Résultat reporté fonctionnement 2020	122,00
Résultat reporté investissement 2020	0,00

En conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2021 est de

Section de fonctionnement	345,20
Section d'investissement	0,00

Madame DUVAL précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Romorantin-Lanthenay.

Madame DUVAL soumet au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2021, comme présenté ci-dessus,
ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Gilles CHANTIER



Le Maire
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le

12 MAI 2022

publié ou notifié le

12 MAI 2022

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à
compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi
par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet
<http://www.telerecours.fr>

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COURMEMIN****Délibération n° : 2022-23****Objet :** Budget annexe SPANC – Affectation des résultats 2021**Nombre de conseillers en exercice : 13**

Date de convocation : 14 avril 2022

Séance du : Vendredi 22 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-deux avril à vingt heures zéro minute, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Christian AUGÉ, Mr Maxime BELLANGER, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Cynthia CLÉMENT, Mme Edwige DUVAL, Mr Frédéric LECLERC, Mr Bernard MERCIER, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS-EXCUSÉS : Mr Marcel CHARLES, Mr Rémy LECOMTE

ABSENTS : Mr Daniel PESSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil :

M. Maxime BELLANGER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 13
Pour : 10

Présents : 10
Abstention : 0

Votants : 10
Contre : 0

**2022-23 BUDGET ANNEXE SPANC -
AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2021 du budget annexe SPANC laisse apparaître en :

Section de fonctionnement

- Résultat excédentaire : 345,20 €

Section d'investissement

- Néant

Monsieur le Maire propose une affectation du résultat sur le budget primitif de 2022 SPANC comme suit :

- Au report en fonctionnement, au compte 002 = 345,20 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE D'AFFECTER le résultat du budget SPANC de l'exercice 2021 comme suit :

- Fonctionnement compte 002 = 345,20 €
- Investissement néant

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Gilles CHANTIER



Le Maire
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le

12 MAI 2022

publié ou notifié le

12 MAI 2022

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

ETAT DES RESTES A REALISER au 31-12-2021

Articles R 2311-11 et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

MAIRIE DE COURMEMIN

Siège : 7, rue François 1^{er} 41230 COURMEMIN

SPANC

DEPENSES

Article Opération	Libellé	Justificatif	Date d'engagement	Nom du fournisseur	Engagé TTC	Réglé TTC	Restes à réaliser
NEANT							
						Total	,00

MAIRIE DE COURMEMIN

Siège : 7, rue François 1^{er} 41230 COURMEMIN

SPANC

RECETTES

Article Opération	Libellé	Justificatif	Date d'engagement	Nom du débiteur	Engagé TTC	Réglé TTC	Restes à réaliser
NEANT							
						Total	,00

Certifié conforme le 31/12/2021

Le Maire,

Gilles CHANTIER



Le Comptable Public,

Pierre-Loup DEVOS



Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le

12 MAI 2022

publié ou notifié le **12 MAI 2022**

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

Cédric CHESNEAU
Adjoint
SGC Romorantin-Lanthenay